

AVIS PUBLIC

EST, par les présentes, donné par la soussignée :

Avis de promulgation

QUE lors de la séance ordinaire du 12 février 2018 à 19h30, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement numéro 206 : « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Portneuf».

QU'un avis de motion fut donné le 15 janvier 2018.

QU'un projet de règlement a été présenté à la séance du 15 janvier 2018.

Quiconque désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire au Bureau municipal, 297, 1^{re} Avenue, Portneuf, aux heures de bureau.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 23 février 2018.

France Marcotte, greffière